

PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'autorité prépondérante de la SOCAN. Il se compose de neuf membres auteurs (compositeurs, auteurs-compositeurs ou paroliers) et de neuf membres éditeurs qui sont élus par les membres de la SOCAN pour un mandat renouvelable de trois ans. Les membres du Conseil de la SOCAN représentent les différents genres musicaux, les diverses régions et les deux langues officielles du Canada.

Les administrateurs de la SOCAN élisent parmi les membres du Conseil un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier comme officiers de l'organisation.

Le Conseil a quatre comités permanents – le Comité exécutif/gouvernance, le Comité de l'identification et de la gestion des risques, le Comité des tarifs, des licences et des répartitions et le Comité des membres – tous composés de membres du Conseil et chargés de servir celui-ci et de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

Le Conseil et les comités se réunissent au moins quatre fois par année, soit généralement deux ou trois fois au siège social de la compagnie à Toronto, une fois à Montréal et occasionnellement dans une autre région du Canada. Les réunions s'échelonnent sur deux ou trois jours, plus le temps de déplacement. Depuis quelques années, le Conseil organise également une retraite annuelle de réflexion stratégique.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les deux langues officielles du Canada avec l'aide d'un service d'interprétation simultanée dans le cadre de ses réunions et grâce à l'envoi aux administrateurs de documentation préparatoire française et anglaise avant chaque réunion. Les réunions des comités se déroulent en anglais seulement.

Les administrateurs de la SOCAN ont accès à une section sécurisée du site Internet de l'organisation dans laquelle ils peuvent consulter la documentation affichée à leur intention 10 jours ouvrables avant la tenue de chaque rencontre. Ce matériel peut également leur être envoyé par courriel.

Tout au long de l'année, des documents présentant un intérêt pour les administrateurs de l'organisation sont affichés à leur intention dans la section sécurisée des administrateurs et ceux-ci sont prévenus par courriel de la disponibilité de ces documents.

Le Conseil et les comités bénéficient, dans leur travail, de l'aide d'une secrétaire corporative qui fait rapport au Conseil. De plus, chaque comité du Conseil bénéficie d'un accès privilégié à un cadre supérieur qui lui sert de personne ressource.

Les responsabilités du Conseil sont notamment l'établissement de l'orientation stratégique de la SOCAN, par le biais de l'approbation d'un plan stratégique en bonne et due forme, et l'élaboration des grandes politiques de l'organisation ; l'approbation du budget annuel de la compagnie et des états financiers annuels ; et la présentation de comptes rendus aux membres de l'organisation dans le cadre de son assemblée générale annuelle.

Le chef de la direction rend compte au Conseil d'administration d'une part et dirige d'autre part l'organisation dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'affaires nécessaires à la réalisation de l'orientation stratégique et des politiques de l'organisation.

Veuillez trouver ci-joint des extraits des politiques de gouvernance de la SOCAN, y compris le Code de conduite des administrateurs, le Code de conduite des membres de la direction et la Politique du Conseil de la SOCAN relative aux comités du Conseil d'administration.